

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE PUBLIC 0442835t

44300 NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 20/06/2019

Présidence de : Cathy RODIER

Quorum : 12

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

Numéro
d'acte

Pièces
jointes

Avis
Vote
Extrait
Motion

désignation N°

1. Affaires pédagogiques

1.1 Structure

1.2 Contrat d'objectifs

2. Affaires financières

2.1 Répartition des crédits globalisés

2.2 Bilan des fonds sociaux

Questions diverses

Vote

Vote

Vote

Vote

Annexes : Contrat d'objectifs ; charte informatique

Signatures :

La Présidente



Le Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance du : 04 juillet 2019

	Qualité	Titulaires	Titulaires			Nom-Prénom	Suppléants			
			Nom – Prénom	P	A		E	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	RODIER Cathy	X							
	Adjoint	-								
	Gestionnaire CPE	KERIVEL Marie-Pierre LOISANT Charlotte	X X							
Élus locaux	Conseiller départemental	MENARD Michel								
	Conseillère départementale	TOUCHEFEU Catherine				X	HUBERT Caroline			
	Adjointe au Maire Commune siège	PIAU Catherine				X				
Personnalité qualifiée										
Sous-Total			3	0	3			0		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BERILLON Gwenaëlle	X				HENRY Marie-Dominique			
		COMBE Benoît	X							
		DANO Martine				X				
		INIZAN Jean-François	X							
		HUNEAU Martial			X					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	GRAZDA Guillaume	X				LOGEAIS Pauline			
		BOULO Véronique	X				DESTREHEM Hélène	X		
Sous-Total			5	1	1			1	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	BAILLY Céline					POIZOT Kitty	X		
		DANGUY DES DESERTS BEAUGE Céline	X							
		DROUVIN Laurence	X							
		FRIOU Aïssa	X							
		OREAC Alan	X							
		ROUSTANG Valérie	X							
		Élèves	DROUVIN Simon	X						
	RAHER Soline					X				
Sous-Total			6	1	1			1	0	0
Total			14	1	5			2	0	0

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h09.

Monsieur Oréac Alan, représentant des parents d'élèves, est désigné secrétaires de séance. Madame la Principale excuse l'absence des conseillers départementaux et de Madame Piau, élue de la mairie de Nantes.

Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le dernier PV du CA du 04 avril 2019. Le PV est approuvé à 14 voix pour, 1 abstention (faute de lecture).

Madame la Principale lit l'ordre du jour. Madame la Principale souligne qu'elle n'a reçu à ce jour aucun dépôt pour les questions diverses et ajoute la Charte Informatique, absente du Règlement Intérieur, suite à l'Audit de Sécurité établi dans l'établissement, le collège étant l'un des pilotes pour le département de Loire-Atlantique.

L'ordre est adopté à l'unanimité.

RUBRIQUE I. AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Structure et répartition rentrée 2019

Madame la Principale présente une structure de collège à 20 divisions pour la rentrée 2019, suite au grand nombre d'élèves faisant leur rentrée en classe de 6ème :

- 6 divisions de 6è
- 5 divisions de 5è
- 5 divisions de 4è
- 4 divisions de 3è

L'effectif prévu est de 545 élèves dont 12 élèves du dispositif ULIS et 156 élèves du dispositif UPE2A NSA. La Direction Académique a ajouté les moyens suffisants et nécessaires à la création de la division supplémentaire.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la structure à 20 divisions :

Vote

- Pour : 15
- Abstentions : 0
- Contre : 0

2. Contrat d'objectifs

Arrivée de Madame Friou : 18h25.

Madame La Principale soumet la rédaction du Contrat d'Objectifs, qui sera approuvé par Monsieur le Directeur Académique et Monsieur le Recteur, après des corrections éventuelles.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration s'ils approuvent le contrat d'objectifs ainsi rédigé :

Vote

- Pour : 16
- Abstentions : 0
- Contre : 0

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIERES

1. Répartition des crédits globalisés

Madame Kerivel demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la répartition des crédits globalisés :

ETAT

Subvention 2019 : 2320,00 euros

Proposition de répartition à l'identique de la proposition du Rectorat de Nantes à savoir :

Droits de reprographie : 653,00 euros

Manuels scolaires : 1667,00 euros

Reliquat de 7030 euros

DEPARTEMENT

Subvention 2019 : 3816,00 euros

Proposition de répartition

Déplacement et entrées lors des sorties scolaires obligatoires

Action de prévention du Harcèlement (interventions FRAGIL

Vote

- Pour : 16
- Abstentions : 0
- Contre : 0

2. Bilan de l'utilisation des fonds sociaux

Madame Kerivel présente le bilan d'utilisation des fonds sociaux au 04 juillet 2019 :

ETAT

Solde 2018 : 4581,00 euros

Utilisation : matériel de piscine pour des élèves de l'UPE2A NSA : 31,00 euros

Aide à la restauration scolaire : 537,80 euros

Kits scolaires : 589,00 euros

Solde au 04/07/2019 : 3423,28 euros

DEPARTEMENT

Subvention 2019 : 3400,00 euros

Solde 2018 : 5822,28 euros

23 élèves ont été aidés pour un montant de 3140,60 euros

Solde au 04/07/2019 : 6081,68 euros.

Vote

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Questions diverses

Lecture de la charte informatique qui sera signée par chaque élève et chaque famille à la rentrée 2019 ; à compter de la rentrée 2020 elle sera présente dans le carnet de correspondance, et le Règlement Intérieur en fera référence.

Vote

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Madame la Principale aborde les postes ATTE de la rentrée : face à la forte montée d'effectifs à la rentrée 2019, à défaut de la création d'un poste, M. Jourdain-Vourche, DRH au CD 44, a annoncé l'arrivée d'un poste de contractuel en renfort dès équipe pour la fin d'année d'année civile 2019 soit de septembre à décembre 2019, à hauteur de 40 heures / semaines.

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au jeudi 26 septembre 2019 à 18h.

Aucune question diverse étant parvenue auprès de Madame la Principale, et l'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée à 19h13.

RECTORAT DE NANTES	Nom établissement : COLLEGE SIMONE VEIL Ville : NANTES
--------------------	---

Contrat d'objectifs

1. ÉTAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC :

Situation de l'établissement au regard des objectifs nationaux et académiques, compte tenu du projet de l'établissement

1. Cadre juridique

Le contrat d'objectifs est décliné en fonction du projet d'établissement 2018-2022. Il découle du projet académique 2018-2022 qui s'inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n°2013-595 du 08 juillet 2013 publiée au JORF du 09 juillet 2013.

Le contrat d'objectifs et le projet d'établissement prennent en compte la circulaire de préparation de la rentrée 2015 n°2015-085 du 03 juin 2015, le décret 2013-686 du 26 juillet 2013 instaurant le conseil école-collège, le décret 2013-682 du 24 juillet 2013 créant les nouveaux cycles d'enseignement, le décret 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement des élèves ainsi que l'arrêté MEN 1526438A du 09 novembre 2015 relatif aux nouveaux programmes applicables à la rentrée 2016.

2. Cadre géographique

Le collège public SIMONE VEIL du quartier de Saint-Joseph de Porterie de la ville de Nantes a ouvert ses portes pour la première fois aux élèves et aux familles le lundi 4 septembre 2017. Attendu par de nombreuses familles depuis quelques années et né d'une volonté commune du Département de Loire-Atlantique et du Rectorat de l'Académie de Nantes, du fait de l'accroissement de la population sur le territoire, le collège public est sorti de terre en moins de 15 mois.

Répondant aux nouvelles normes BBC, le collège est situé dans un cadre verdoyant, respectueux et se fondant dans son environnement boisé par sa façade vitrée et métallique (éco-quartier).

A la rentrée 2017, les élèves de 6^{ème} sont issus à 81,5 % du secteur de recrutement ; les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} sont issus respectivement à 75% et 65% du collège Libertaine Rutigliano du fait de la nouvelle carte scolaire ; 11% des élèves de 5^{ème} et 15,15% des élèves de 4^{ème} sont issus des établissements privés.

Construit à l'origine pour désengorger la commune de Carquefou, l'établissement n'accueille actuellement aucun élève domicilié sur cette commune.

3. Population scolaire

Depuis son ouverture, les effectifs ont augmenté de 53% : de 285 élèves en 2017-2018, il est passé à 440 élèves à la rentrée 2018, dispositif UPE2A NSA (15 élèves) et ULIS TFC (12 élèves) compris.

Le collège accueille un public non captif du fait de la proximité de la domiciliation des élèves et des dessertes de transports en commun. La restauration scolaire est fréquentée par 67,95 % des élèves (DP2 et DP4).

Les retards d'âge à l'entrée de 6^{ème} :

% d'élèves en retard d'un an	2017	2018
Établissement	9,9	10,5
Département de Loire-Atlantique		

Un travail est à mener dans le cadre du Conseil École Collège et du cycle 3.

Caractéristiques sociales des familles 2018-2019 :

	2017	2018
Cadres supérieurs et enseignants	21,2	26,6
Cadres moyens	11,0	12,8
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	18,0	19,7
Ouvriers et inactifs	30,7	35,1
Non renseignée	19,1	5,7

Du fait d'un très grand nombre de familles monoparentales et d'un taux de chômage des responsables légaux 1 très élevé, le collège compte 34,77% de CSP défavorisées ; 33,86% des familles sont boursières. Une attention particulière est donc faite auprès des familles les plus fragiles, notamment par le fond social collégien. Cependant le collège accueille également 25,45 % de CSP très favorisée. La mixité scolaire existe et il reste important de la préserver.

Suivi de l'absentéisme* :

Niveau	2017**	2018**
3 ^{ème}	-	21,69 %
4 ^{ème}	17,14 %	10,11 %
5 ^{ème}	11,36 %	9,28 %
6 ^{ème}	12,76 %	11,81 %

**Les chiffres sont à manier avec précaution en raison du petit effectif du collège en 2017 et des cohortes de 4^{ème} et de 3^{ème} de 2018.*

*** Pourcentage d'élèves ayant atteint plus de 4 ½ journées d'absence pendant au moins un mois.*

L'absentéisme constitue une problématique importante, et ce, dès le cursus du primaire. Le taux d'absentéisme est au-dessus de la moyenne nationale mais on constate que les absences sont largement justifiées par les familles. Un travail est mené au sein du conseil Écoles Collège mais aussi dans le cadre du CESC avec la mise en place depuis 2018 d'un café des parents.

4. Réussite des élèves

Le collège Simone Veil a ouvert en septembre 2017 sur seulement trois niveaux ; les 79 élèves de 3^{ème} seront les premiers à passer le DNB au collège en juin 2019. Il sera intéressant également d'étudier le taux d'orientation des élèves post-3^{ème} (2^{nde} générale, 2^{nde} professionnelle et apprentissage) ainsi que leur orientation post-2^{nde}.

Ressources mobilisables dans l'établissement :

Points d'appui :

- Les équipes pédagogiques ont la volonté de faire réussir les élèves
- Les équipes pédagogiques et éducatives se sont soudées avec l'ouverture de l'établissement, accueillant chaque année de nouveaux personnels
- Les personnels élaborent de nombreux projets qui contribuent à la réussite des élèves
- Des enseignants expérimentés et innovants, sachant travailler en équipe disciplinaire et transdisciplinaire, s'appuyant sur les ressources culturelles locales et départementales
- Une équipe ATTE volontaire et dynamique (bon entretien des locaux et du parc, restauration scolaire de qualité)
- Un collège à la pointe du numérique dans une démarche de développement durable
- Deux associations de parents d'élèves impliqués (mise en place d'un groupement d'achat de fournitures scolaires) ; des parents, dans leur grande majorité, soucieux de l'avenir de leurs enfants

- Un lycée général et technologique neuf de secteur.

2. OBJECTIFS

3 objectifs en référence aux objectifs nationaux et académiques :

Objectif 1 – Réussite : Conforter la réussite de tous les élèves en tenant compte de toutes les dimensions de la vie de l'élève

Objectif 2 - Solidarité : Bienveillance, vigilance, confiance en l'éducabilité pour éveiller le potentiel de chaque élève

Objectif 3 - Coopération et Insertion : Construire un projet cohérent avec l'élève et sa famille tout en favorisant l'accès à la culture et l'apprentissage d'une citoyenneté responsable

3. PROGRAMME D' ACTIONS ET INDICATEURS

OBJECTIF 1 – Réussite : Conforter la réussite de tous les élèves en tenant compte de toutes les dimensions de la vie de l'élève

Action 1-1 – Renforcer les liaisons inter-cycles

- Mise en place du cycle 3 avec la construction et l'utilisation d'outils communs, notamment par le biais de formations communes inter-degrés
- Mettre en place et dynamiser le Conseil Écoles Collège par le biais de projets inter-cycles et des parcours PEAC et Citoyen ; installer le conseil de cycle 3 pour valider le palier 2 de tous les élèves en fin de cycle 3
- Harmoniser les pratiques d'évaluation dans les cycles 3 et 4
- Construire une progression commune disciplinaire
- Installer et faire vivre par des échanges de pratiques, le Parcours Avenir et des formations communes le Conseil Collèges Lycée

Indicateur(s) retenu(s) :

- Nombre d'outils communs créés
- Nombre de projets et d'échanges de pratique mis en place
- % d'élèves ayant validé le palier 2 au collège ; corrélation avec les évaluations d'entrée en 6^{ème}
- Nombre de formations communes inter-degrés

Action 1-2 - Renforcer la persévérance scolaire

- Développer le tutorat entre élèves et adultes de l'établissement
- Développer et former les parrainages entre élèves
- Installer un climat scolaire permettant l'épanouissement et la réussite des élèves notamment par le biais du CVC et du Foyer des élèves
- Mise en place et pérennisation du dispositif « Devoirs Faits » pour tous les élèves

Indicateur(s) retenu(s) :

- Actions lors de la semaine de Persévérance Scolaire
- % d'élèves participant au dispositif « Devoirs Faits » ; % de personnels participant au dispositif « Devoirs Faits »

Action 1-3 Remédier aux difficultés de lecture, de production et compréhension écrites et orale

- Favoriser les productions écrites de toutes les disciplines par la maîtrise des outils numériques pour présenter les textes, dans le cadre disciplinaire et transdisciplinaire (EPI)
- Cibler les difficultés, systématiser la reformulation
- Mettre en place et approfondir une méthodologie dans le cadre des dispositifs « Devoirs Faits », AP, Heures de vie de classe par le biais de référentiels

Indicateur(s) retenu(s) :

- % d'élèves maîtrisant en fin de cycle 3 et fin de cycle 4 les 2 domaines du SCCC « Le langage pour penser et communiquer » et « les méthodes et outils pour apprendre »

OBJECTIF 2 – Solidarité : Bienveillance, vigilance, confiance en l'éducabilité pour éveiller le potentiel de chaque élève

Action(s) 2-1 Formaliser et aménager des parcours individualisés

- Dynamiser et suivre les PPRE Passerelle (liaison écoles –collège) et PPRE (cycle 4)
- Impliquer l'élève dans son parcours de formation, en mettant à jour chaque année les 4 parcours et les évaluant
- Mettre en place et utiliser l'outil Folios
- Mettre en place un protocole d'accueil d'élèves allophones hors dispositif UPE2A
- Mettre en place un « sas » décrocheurs en fin de cycle 4, en lien avec le partenariat de la ville de Nantes et de l'association ACCOORD, « Chantiers Ados »
- Accueillir et faire réussir les élèves à besoins particuliers

Indicateur (s) retenu(s) :

- Nombre de PPRE et suivi par cohorte
- Nombre d'élèves participants au « sas » décrocheurs et au « chantier ado »
- Nombres d'heures d'inclusion des élèves des dispositif ULIS et UPE2A

Action(s) 2-2 Renforcer l'équité en développant des systèmes d'aide adaptés aux difficultés

- Améliorer et optimiser la communication aux familles pour accentuer le dialogue et la coéducation (accueil, réunion de rentrée, remise du bulletin de mi-semester, site e-lyco)
- Personnaliser les salles d'étude en fonction des besoins des élèves (en autonomie, avec adulte référent, en lien avec le CCC)
- Renforcer les actions organisées dans le dispositif « Devoirs faits » (tutorat, aide individualisée, méthodes et outils pour apprendre, etc.)
- Renforcer l'AP (méthodologie, référentiels, apprendre à apprendre)

Indicateur (s) retenu(s) :

- Nombre de parents présents aux réunions par cohorte
- Nombre de connexion e-lyco
- Nombre d'élèves suivis en cellule de veille

Action(s) 2-3 Améliorer la représentation des élèves du monde professionnel

- Développer le travail sur la représentation des métiers filles / garçons dans le cadre de la préparation du forum des métiers Nantes Est
- Développer le partenariat avec les entreprises (visites, stages, CLEE) et les écoles supérieures (projet Lycée et écoles supérieures de La Chantrerie)
- Accueillir les élèves ambassadeurs

Indicateur (s) retenu(s) :

- Nombres d'élèves ayant participé à un mini-stage

OBJECTIF 3 – Insertion et Coopération : Construire un projet cohérent avec l'élève et sa famille tout en favorisant l'accès à la culture et l'apprentissage d'une citoyenneté responsable

Action(s) 3-1 Impliquer l'élève dans un véritable parcours citoyen

- Créer et dynamiser la vie citoyenne par les délégués de classe, les délégués au conseil d'administration, les membres du CVC, les éco-délégués
- Labelliser la démarche développement durable E3D en impliquant toute la communauté éducative
- S'ouvrir à une pratique sportive, artistique et culturelle

Indicateur(s) retenu(s) :

- Nombre d'élèves et de personnels impliqués dans la démarche de développement durable E3D
- Nombre de parents participants au café des parents
- Nombre de jeunes licenciés de l'AS

Action(s) 3-2 Promouvoir l'accès à la culture et à l'international

- Favoriser la continuité du cycle franco-allemand (bilangue et LV2 Allemand) et Installer une section européenne en langue anglaise
- Favoriser les sorties pédagogiques en prenant appui sur les centres culturels locaux et départementaux
- Développer les appariements en prenant appui sur les outils numériques

Indicateur(s) retenu(s) :

- Nombre d'élèves par niveau ayant participé à une sortie pédagogique
- Nombre d'appariements
- Nombre d'élèves ayant participé à des projets linguistiques européens

Action(s) 3-3 Impliquer l'élève dans son Parcours Santé

- Former aux Premiers secours (ASSEC, DAE, GQS et PSC1)
- Former au dispositif « Sentinelles » et à la communication non violente adultes et élèves dans le cadre de la prévention de la lutte contre le harcèlement
- Développer la co-éducation par le biais du Café des Parents

Indicateur(s) retenu(s) :

- Nombre d'élèves ASSEC ; nombre d'élèves formés au PSC1
- Nombre d'élèves sensibilisés à la Gestion des Émotions
- Nombre de personnels et d'élèves former au dispositif « Sentinelles »

4. DURÉE - MODALITÉS D'ÉVALUATION

A l'instar du projet d'établissement auquel il fait suite, ce contrat est pluriannuel. Il a été conçu par le conseil pédagogique du mardi 11 juin 2019 Il a été présenté en Commission Permanente du 18 juin 2019 (CP) et au Conseil d'administration (CA) du 04 juillet 2019. Il prend effet à compter de sa date de signature pour une période de 4 ans. Il fera l'objet d'une évaluation interne annuelle par le conseil pédagogique, qui conduira à un bilan inclus dans le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique, transmis à la fois à l'IA-DASEN et au Recteur d'académie, après adoption par le CA.

Fait à Nantes,

Le Chef d'établissement

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale de Loire-Atlantique

Philippe CARRIERE

Le Recteur d'Académie

William MAROIS

CHARTRE INFORMATIQUE

RÈGLES D'USAGE

Collège SIMONE VEIL – année scolaire 2019-2020

Cette charte définit les conditions d'utilisation du réseau informatique et d'Internet dans le cadre des activités d'enseignement et/ou de documentation du collège SIMONE VEIL.

Les règles s'appliquent à toutes personnes autorisées à utiliser le réseau pédagogique du collège.

Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou faire des recherches à but scolaire.

Accès aux ressources informatiques et respect des règles d'utilisation :

– Chaque utilisateur se voit attribuer en début d'année un **compte informatique (identifiant et mot de passe)** qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique.

L'identifiant et le mot de passe sont **nominatifs, personnels et inaccessibles** (c'est-à-dire qu'on ne doit pas les communiquer à autrui).

Chaque utilisateur est **responsable de l'utilisation qui en est faite** ainsi que de la fermeture de sa session. S'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible à tout utilisateur sur ce poste avec les dangers que cela comporte.

L'utilisateur prévient l'adulte responsable pour toute anomalie constatée :

- si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il est utilisé par quelqu'un d'autre,
- si sa session ne s'ouvre pas correctement,
- s'il constate une modification dans ses travaux personnels.

– Chaque utilisateur s'engage à **respecter les règles du savoir-vivre informatique**, c'est-à-dire à ne pas effectuer volontairement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de s'approprier l'identifiant et le mot de passe d'un autre utilisateur,
- d'accéder, de modifier ou de détruire des informations appartenant à d'autres utilisateurs (répertoires, logiciels, etc.),
- d'installer des logiciels ou d'en faire une copie.

– Chaque utilisateur s'engage à prendre **soin du matériel et des locaux informatiques** mis à sa disposition, à **ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau**, à **respecter les consignes d'utilisation** données par les enseignants et à ne pas effectuer d'activités accaparant les ressources et pénalisant la communauté (stockage, impression de gros fichiers).

Utilisation d'Internet et respect de la législation :

L'utilisation d'Internet en milieu scolaire vise à favoriser l'épanouissement des élèves, à faire d'eux de **futurs adultes autonomes et responsables** de leurs choix et de leurs pratiques.

– L’usage d’Internet est réservé aux activités pédagogiques et aux recherches documentaires **dans le cadre scolaire.**

– Toute consultation doit se faire avec **l’autorisation et en présence d’un adulte** de la communauté éducative, qui pourra exercer une surveillance des sites consultés.

– Le **téléchargement et l’installation de logiciels** sur les postes de travail sont **interdits.**

L’usage de clés USB personnelles est possible après autorisation et passage à l’antivirus.

- Chaque utilisateur doit **respecter les règles juridiques** : propriété intellectuelle, respect des autres, respect des valeurs humaines et de la vie en société.

Il est donc **interdit** de consulter ou de publier des documents, des photos :

- à caractère diffamatoire (c’est-à-dire porter atteinte à la réputation de quelqu’un), injurieux, obscène (c’est-à-dire impudique), raciste…,
- à caractère pédophile ou pornographique,
- incitant aux crimes, délits et à la haine,
- à caractère commercial.
- sans l’autorisation des personnes représentées sur les documents.

Chaque élève s’engage aussi à :

- respecter la **propriété intellectuelle.**
- ne faire aucune copie de logiciels, non autorisée par la loi, hormis les copies de sauvegarde.
- ne pas utiliser de copies illégales
- ne pas publier de productions sans l’autorisation de son auteur.

En cas de non-respect de l’une de ces règles, la charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l’Établissement, l’utilisateur pourra être l’objet de sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l’Éducation nationale et de l’Établissement. Son compte pourra être fermé.

Il s’exposera aux sanctions disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- *loi n° 92-597 du 1 juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle),*
- *loi d’orientation sur l’éducation du 10 juillet 1989,*
- *loi n° 82.652 sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée le 30 sept. 1986,*
- *loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881,*
- *loi Hadopi du 12 mai 2009,*
- *loi n° 78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978.*

La Principale du collège

Conseil d’Administration du 04 juillet 2019


C. RODIER

